

Dossier santé Québec

Un outil incontournable pour tous les dentistes



Depuis juin 2021, tous les dentistes peuvent demander un accès au Dossier santé Québec (DSQ). Il s'agit d'une plateforme de communication qui facilite le partage sécuritaire de renseignements de santé de patients entre les professionnels autorisés afin d'améliorer la prestation de soins.

Pourquoi consulter le DSQ ?



Obtenir, en toute autonomie, des renseignements de santé de patients comme :

- les médicaments prescrits (sans solliciter l'intervention des pharmaciens);
- les résultats de tests de laboratoire;
- les résultats de test d'imagerie médicale;
- les sommaires d'hospitalisation.



Réduire le temps de recherche de renseignements de santé.



Éviter des interactions indésirables entre des médicaments prescrits.



Transmettre des ordonnances électroniques de médicaments.

Comment obtenir un accès ?



Consultez la page **Dossier santé Québec** du site de l'Ordre pour connaître les démarches et remplir le formulaire approprié.

Une solution

pour réduire la surcharge dans le réseau de la santé

En consultant le DSQ, vous contribuez à réduire les demandes faites à d'autres professionnels de la santé. Vous maximisez ainsi l'efficacité du système de la santé au bénéfice de vos patients.

C'est pourquoi nous vous encourageons fortement à recourir en premier lieu au DSQ.